

## La préfecture vous informe.

Le bureau des droits à conduire de la préfecture est chargé des missions de proximité « droits à conduire » et « certificats d'immatriculation des véhicules ».

Afin d'assurer le bon accès au service par le public, vous trouverez, ci-dessous les informations utiles relatives aux modalités d'accès existantes :

- Toutes les démarches « permis de conduire » s'effectuent en ligne directement sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) *via* le lien suivant : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- Les démarches liées à l'immatriculation des véhicules doivent être réalisées par voie électronique par le biais du site de l'ANTS à l'adresse suivante : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Les services de l'ANTS sont joignables au 34 00, du lundi au vendredi de 7h45 à 19h et le samedi de 8h à 17h, ou par le biais du formulaire disponible sur le site de l'ANTS *via* le lien suivant :

<https://ants.gouv.fr/Contacter-l-ANTS/Contactez-nous>

Le bureau des droits à conduire reste joignable par courriel, adressé sur les boîtes mail dédiées en fonction des sujets détaillés dans le tableau ci-après.

Chaque demande doit :

- préciser le nom de naissance, le prénom, la date de naissance et un n° de téléphone ;
- être accompagnée d'une copie scannée (ou photo) du titre d'identité (ou passeport ou titre de séjour), recto-verso du demandeur et
- indiquer en quelques lignes l'objet de la demande.

<b>Permis de conduire</b>	
<a href="https://permisdeconduire.ants.gouv.fr">https://permisdeconduire.ants.gouv.fr</a>	
renseignement généraux pour le retour au permis de conduire après suspension, annulation ou restriction des droits	<a href="mailto:pref-permis-de-conduire@somme.gouv.fr">pref-permis-de-conduire@somme.gouv.fr</a>
relevé d'information intégral du permis de conduire	<a href="mailto:pref-permis-de-conduire@somme.gouv.fr">pref-permis-de-conduire@somme.gouv.fr</a>
demandes concernant les commissions médicales (examens médicaux, tests psychotechniques, ...)	<a href="mailto:pref-commissions-medicales@somme.gouv.fr">pref-commissions-medicales@somme.gouv.fr</a>
<b>Professions réglementées de la route</b>	
demandes de carte de Taxi, de VTC	<a href="mailto:pref-professions-reglementees-route@somme.gouv.fr">pref-professions-reglementees-route@somme.gouv.fr</a>
renseignement et modalités de l'examen TAXI et VTC	<a href="https://www.cma-hautsdefrance.fr/nous-contacter/">https://www.cma-hautsdefrance.fr/nous-contacter/</a>
autorisation de stationnement (ADS)	<a href="mailto:pref-professions-reglementees-route@somme.gouv.fr">pref-professions-reglementees-route@somme.gouv.fr</a>
indemnisation des fourrières agréées	<a href="mailto:pref-professions-reglementees-route@somme.gouv.fr">pref-professions-reglementees-route@somme.gouv.fr</a>
demandes d'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite (APAC, ex-cartes jaunes)	<a href="https://www.somme.gouv.fr/Demarches-administratives/Professions-reglementees/L-attestation-prefectorale-d-aptitude-a-la-conduite-ex-carte-jaune">https://www.somme.gouv.fr/Demarches-administratives/Professions-reglementees/L-attestation-prefectorale-d-aptitude-a-la-conduite-ex-carte-jaune</a>
<b>Professionnels de l'automobile</b>	
<a href="https://immatriculation.ants.gouv.fr/Infos-pros/L-habilitation-au-SIV">https://immatriculation.ants.gouv.fr/Infos-pros/L-habilitation-au-SIV</a>	
habilitations et agréments au système d'immatriculation des véhicules (SIV)	<a href="mailto:pref-siv@somme.gouv.fr">pref-siv@somme.gouv.fr</a>
<b>Immobilisation de certificat d'immatriculation de véhicule</b>	
restitution des certificats d'immatriculation immobilisés par les forces de l'ordre	<a href="mailto:pref-immobilisation@somme.gouv.fr">pref-immobilisation@somme.gouv.fr</a>
<b>Informations sur une demande d'immatriculation d'un véhicule</b>	
<a href="https://immatriculation.ants.gouv.fr/">https://immatriculation.ants.gouv.fr/</a>	
demandes diverses	<a href="mailto:pref-cartes-grises@somme.gouv.fr">pref-cartes-grises@somme.gouv.fr</a>
<b>Manifestations sportives</b>	
déclaration, demande d'autorisation ...	<a href="mailto:pref-manifestations-sportives@somme.gouv.fr">pref-manifestations-sportives@somme.gouv.fr</a>